



**MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**50€**

**D'ÉCONOMIE DÈS  
L'INSCRIPTION  
À UN CLUB  
DE SPORT !**

RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr) 



**pass  
sport**

2024-2025



## LE PASS SPORT C'EST QUOI ?

Le pass Sport est une aide financière de 50€ pour s'inscrire dans un club (ou une salle de sport) et pour encourager à la pratique sportive.

**Le dispositif commence du 1<sup>er</sup> Juin 2024 et se termine au 31 décembre 2024.**

## QUI EST CONCERNÉ ?

Cette aide est destinée aux bénéficiaires suivants :



Les jeunes de **6 à 17 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation de rentrée scolaire (ARS)** ;



Les jeunes de **6 à 19 ans révolus** bénéficiant de **l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)** ;



Les jeunes de **16 à 30 ans** bénéficiant de **l'allocation aux adultes handicapés (AAH)**.



Les étudiants âgés **au plus de 18 ans révolus** qui justifient être bénéficiaires d'une **bourse sur critères sociaux de l'enseignement supérieur** pour **l'année universitaire 2024-2025**.

**PROFITE DU PASS SPORT POUR T'INSCRIRE DANS LE CLUB DE TON CHOIX ET RENDEZ-VOUS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://pass.sports.gouv.fr)** 

## OÙ L'UTILISER ?

Le **pass Sport** peut être utilisé dans un des **84 000 clubs et salles de sport partenaires**. Rendez-vous sur **[pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)** dans la rubrique «*trouver un club partenaire*» pour avoir accès à la carte des clubs !

## COMMENT T'INSCRIRE ?

Si tu es **bénéficiaire du pass Sport**, tu as reçu un email ou un sms contenant un code individuel à usage unique. **Ce code est à présenter au moment de ton inscription dans le club de ton choix**. Si tu n'as pas reçu le code, fais en la demande sur **[pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr)** !



MINISTÈRE  
DES SPORTS  
ET DES JEUX OLYMPIQUES  
ET PARALYMPIQUES

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# + DE SPORT GRÂCE AU PASS SPORT

LE PASS SPORT EST RECONDUIT  
POUR LA SAISON 2024-2025.





## COMMENT SE FAIRE REMBOURSER ?

Pour demander le remboursement du pass Sport édition 2024-2025, votre club doit disposer d'un espace sur [lecompteasso.associations.gouv.fr](https://lecompteasso.associations.gouv.fr)

1

Si votre club n'a pas créé son espace, une vidéo tutoriel est disponible sur le site [pass.sports.gouv.fr](https://pass.sports.gouv.fr) rubrique «*je suis un club ou une structure sportive*». Si la structure dispose d'un espace, une mise à jour des informations est nécessaire.

### Dans l'identité de la structure, cocher :

- Dispositif pass Sport
- Accueil des personnes en situation de handicap (si la structure le propose)

**⚠ N'oubliez pas de renseigner toutes les activités du club.**

2

**Déposer l'attestation d'affiliation ou l'agrément ainsi que votre RIB à jour.**  
*C'est terminé ! Dès le 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 31 décembre 2024, votre club peut saisir les codes individuels pass Sport des nouveaux licenciés sur l'espace compte asso.*

3

Le remboursement sera effectif dans **un délai d'un 1 mois** après vérification.

**PLUS D'INFORMATIONS SUR [PASS.SPORTS.GOUV.FR](https://PASS.SPORTS.GOUV.FR)** 